

# Note Flash du SIES



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

N°12  
Septembre 2017

## Les boursiers sur critères sociaux en 2016-2017

Les données sont issues du système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2017) et appariées avec les données d'inscriptions des systèmes d'information SISE, SCOLARITE et des autres enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le champ couvert par cette note est constitué des boursiers sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-mer.

### En 2016-2017, 691 200 étudiants boursiers

Durant l'année universitaire 2016-2017, 691 200 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (1). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme.

Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse. L'échelon 7, échelon pour les ressources les plus faibles, correspond à une bourse de 5 551 euros annuels et concerne 6,5 % des boursiers.

Effectifs de boursiers sur critères sociaux

	Montant annuel (en euros)	Effectifs	%	% de femmes
Echelon 0	1 009	210 100	30,4	55,1
Echelon 1	1 669	103 000	14,9	55,7
Echelon 2	2 513	53 800	7,8	56,6
Echelon 3	3 218	53 700	7,8	57,1
Echelon 4	3 924	50 600	7,3	57,3
Echelon 5	4 505	92 400	13,4	57,9
Echelon 6	4 778	82 500	11,9	58,9
Echelon 7	5 551	45 100	6,5	60,3
<b>Total</b>		<b>691 200</b>	<b>100</b>	<b>56,8</b>
Aide au mérite	900 / 1800	39 100	5,7	

Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2017

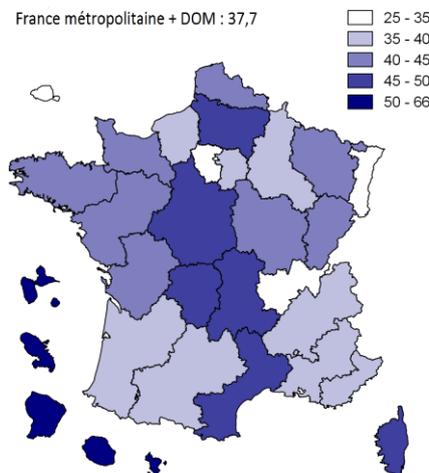
<sup>1</sup> Les étudiants peuvent bénéficier d'autres aides, non prises en compte ici : aides spécifiques du MESRI, bourses des autres ministères, notamment ceux en charge de l'agriculture et de la culture, etc.

Parmi les boursiers, 30,4 % sont à l'échelon 0 et bénéficient d'une aide de 1 009 euros annuels. Cet échelon donnait jusqu'en 2015-2016 uniquement droit à l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale alors qu'une aide financière était accordée aux boursiers à l'échelon suivant Obis. En 2016-2017, les deux échelons ont fusionné. Pour les bacheliers mention « Très bien », l'aide au mérite vient compléter la BCS durant trois ans. En 2016, le montant de cette aide était de 900 euros pour les bacheliers de 2015 ou 2016 et de 1 800 euros pour ceux ayant obtenu leur bac avant.

### 38 % des étudiants sont boursiers

Parmi les étudiants qui suivent une formation ouvrant droit à une bourse, 38 % en perçoivent une, avec des disparités par académie. En métropole, les académies où la part des boursiers est la plus élevée, comprise entre 45 et 50 %, sont celles de Corse, d'Amiens, de Montpellier, de Limoges, de Clermont-Ferrand et d'Orléans-Tours. Outre-mer, elle est comprise entre 55 et 66 %. Seulement environ un tiers des étudiants des académies de Strasbourg et Lyon sont boursiers, et un quart environ à Paris et Versailles. La part de boursiers dans une académie dépend du niveau de vie des familles mais aussi de l'offre de formation.

Proportion de boursiers sur critères sociaux par académie en 2016-2017 (en %)



Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2017

## Plus de la moitié des étudiants sont boursiers en STS

Selon la formation et le type d'établissement, la proportion de boursiers est très variable. Plus de la moitié des étudiants dans les sections de technicien supérieur et assimilés (STS) sont boursiers (54 %). Le pourcentage de boursiers en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) s'élève à 29 %. Il est particulièrement faible dans les écoles de commerce (14 %) et compris entre 20 % et 26 % dans les autres filières de formations hors université (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.).

### Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	% de boursiers	Effectifs	% de boursières parmi les étudiantes
Université	40,0	489 000	42,0
dont : Préparation DUT	43,9	47 300	47,6
Filières ingénieurs	35,8	8 900	34,3
Univ. hors DUT et Ingé.	39,8	432 900	41,8
CPGE	28,8	23 900	29,1
dont : secteur public	30,4	21 300	30,6
secteur privé	20,1	2 600	19,5
STS et assimilées	54,3	116 500	58,6
dont : secteur public	57,1	91 700	62,0
secteur privé	45,9	24 900	49,8
Form. d'ingénieurs hors univ.	23,1	19 300	24,1
Écoles de commerce	13,8	16 600	14,5
Grands étab. de type univ.	20,3	4 900	22,1
Universités privées	26,4	6 300	28,0
Autres écoles	21,5	11 500	20,1
Scolarité à l'étranger (1)	-	3 100	-
<b>Total bourses</b>	<b>37,7</b>	<b>691 215</b>	<b>40,2</b>
dont : secteur public	40,3	626 100	42,5
secteur privé	22,9	62 000	25,1

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une BCS en étant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/17.

À l'université, la proportion de boursiers sur critères sociaux est de 40 %. La proportion de ceux percevant une bourse d'échelon 5, 6 ou 7, c'est-à-dire des trois catégories de boursiers ayant les ressources les plus faibles, est de 13 %.

La proportion de boursiers baisse nettement à mesure que le niveau d'études s'élève : elle est de 44 % en cursus Licence contre 32 % en cursus Master. Les masters enseignement sont, à ce niveau d'étude, une formation qui accueille beaucoup de boursiers (42 %).

Les proportions de boursiers et de boursières aux échelons 5, 6 ou 7 sont très élevées en administration économique et sociale (AES ; 53 %) ainsi qu'en langues (48%). Les étudiants en préparation au diplôme universitaire de technologie (DUT ; 44%) et en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS ; 46%) sont fréquemment boursiers, mais en proportions moindres aux échelons les plus élevés. A l'opposé, la proportion de boursiers dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie) n'est que de 26,4% et de seulement un peu plus du tiers en sciences fondamentales et applications. Le taux de boursiers est bien plus élevé dans les autres disciplines scientifiques : sciences de la nature et de la vie (44%) mais aussi en formations d'ingénieurs universitaires. Avec 36 % de boursiers, ces dernières se distinguent ainsi nettement des formations d'ingénieurs dispensées dans les écoles hors des universités (23 %).

Elisabeth Algava et Agnès Lièvre  
MESRI-SIES

### Proportion de boursiers et proportion de boursiers aux échelons les plus élevés, selon la filière de formation et la discipline

